

Questions orales

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, dans l'avenir, comme par le passé, le gouvernement du Canada appuiera l'OIT et restera ouvert à toute suggestion de cette organisation. Comme le sait le député, un groupe d'étude de l'OIT est venu au Canada l'an dernier et a reçu l'appui inconditionnel des gouvernements de toutes les provinces où il effectué ses études, ainsi que l'appui entier du gouvernement du Canada.

* * *

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LE PRIX DE L'ESSENCE—LA PART DES RAFFINEURS

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle concerne le prix de vente du litre d'essence. Étant donné que la part des producteurs de brut a baissé, comment justifier le fait que celle des raffineurs soit passée de 8.8c. le litre en janvier à 11.3c. en mai, soit une hausse de 2.5c. qui équivaut à 28 p. 100? N'a-t-on pas ainsi arnaqué les consommateurs, alors que les prix étaient à la baisse?

Des voix: Bravo!

M. Blackburn (Brant): Ce n'est pas ainsi qu'on accède au Cabinet, John.

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, le député sait fort bien que le gouvernement ne fixe pas lui-même le prix de l'essence. Toutefois, s'il possède la preuve d'une infraction, je la communiquerai avec plaisir au directeur chargé d'appliquer la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je lui signale que la Commission sur les pratiques restrictives du commerce mène actuellement une enquête dans ce domaine et devrait publier son rapport sous peu.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LA LETTRE DU MINISTÈRE À DES PERSONNES POUVANT DEMANDER LE STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Immigration. J'ai ici une copie d'une lettre ministérielle confidentielle qui a été envoyée à des personnes accusées de meurtre ou de trafic de drogues, notamment, et qui se lit comme ceci: «Comme vous avez été arrêté le ou avant le 21 mai, vous serez admissible à cette révision si vous déclarez votre intention de demander le statut de réfugié». Pourquoi la collègue du ministre, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a-t-elle dit à la Chambre hier que, et je cite: «... cet examen n'aidera pas ceux que nous refusons d'admettre au Canada parce qu'ils ont un dossier criminel»? Pourquoi inviter de telles personnes au Canada? Et pourquoi ne pas exposer clairement les faits?

● (1450)

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le député n'expose pas les faits comme il se doit. On lui a expliqué la semaine dernière au comité permanent l'objet de ces lettres. Je me permets de lui rappeler que la lettre n'a été envoyée qu'aux personnes qui font l'objet d'une enquête. Elle vise seulement à déterminer si les personnes qui ont violé d'une façon ou d'une autre la Loi de l'immigration se proposent de demander le statut de réfugié au cours de leur enquête. Aucune personne qui pose des problèmes de sécurité ou de santé ne va bénéficier de cet examen.

M. le Président: Le député aura l'obligeance de poser sa question supplémentaire par l'entremise de la présidence.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, il est très clair, et j'ai des documents qui le prouvent, que des trafiquants de drogues, des assassins et des cambrioleurs sont invités à demander la révision. Comme le ministre s'efforce d'établir une distinction entre les candidats à l'immigration et ceux qui demandent le statut de réfugié, va-t-il nous dire pourquoi il envoie une invitation à se soumettre à la révision à des personnes qui n'ont pas demandé le statut de réfugié et qui ne sont pas des réfugiés? Pourquoi ne pas s'occuper de l'arriéré de 22,000 cas légitimes au lieu de perdre son temps avec des criminels et de sales individus?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, j'invite le député à faire ici preuve de bonne volonté et à essayer de comprendre positivement comme tout le monde l'intention du gouvernement. Je me permets de lui rappeler ainsi qu'aux autres députés que les personnes qui sont entrées illégalement au Canada et qui s'y cachent depuis des mois, voire des années, ne sont pas admissibles à la révision.

M. Marchi: Pourquoi leur avoir envoyé une lettre alors? Pourquoi leur envoyer une lettre?

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA RÉVOCATION D'UN REPRÉSENTANT SYNDICAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Postes. Pourquoi le ministre a-t-il mis fin au mandat d'un membre du conseil d'administration de la Société des Postes peu après lui avoir écrit dans une lettre personnelle et confidentielle: «La Société canadienne des Postes a bénéficié de votre exceptionnelle contribution»? Le ministre essaie-t-il tout simplement de se débarrasser de tous ceux qui risquent de critiquer ses options en matière de compressions des dépenses à la Société des postes, notamment son intention d'utiliser des boîtes aux lettres dans les banlieues, comme il l'a annoncé?